

Task Force : Groupes vulnérables

Thématique : Groupe vulnérable

Bénéficiaires de l'aide alimentaire

1. Situation problématique *Décrivez un problème qui résulte de la crise COVID-19 ou qui est aggravée par la crise Coronavirus-Covid-19 . Veillez à être spécifique, concis et à expliquer les liens de cause à effet (maximum 15 lignes).*

Mesures déjà prises

3 millions d'euros donnés aux CPAS + 286 000 euros donnés aux banques alimentaires (achat de denrées, de produits d'hygiène, développement d'une plateforme informatique de coordination entre les acteurs de terrains actifs dans le secteur de l'aide alimentaire)..

Une demande du SPP intégration pour que les CPAS assouplissent les règles d'accès au droit à l'aide alimentaire.

Des initiatives sont prises par des Régions en partenariats avec l'associatif, des Fédérations de CPAS pour tenter de coordonner, de viser les lieux où les besoins ne sont plus ou peu rencontrés.

Problèmes

Beaucoup de distributions de nourriture ont cessé totalement ou partiellement, de nouvelles initiatives se prennent mais pour des durées variables, d'autres se sont reconvertis (restaurant sociaux qui font "traiteur" par exemple)... bref la situation est très changeante. Le renforcement des banques alimentaires pose question parce que ça exige des gens qu'ils se déplacent jusqu'à des lieux collectifs parfois loin d'eux. Ca correspond à 10 + 0,89 euros par personne dépendant de l'aide alimentaire (300 000 personnes). L'impossibilité totale ou partielle de se déplacer vers les lieux de distribution de tous types est un problème.

Nécessité de soutenir les coordinations intra-régionales, et d'organiser davantage encore une coordination entre les différents niveaux de pouvoir.

L'accès au droit peut être rendu compliqué, tant pour de nouvelles personnes, que pour des personnes qui étaient en rupture préalablement avec les institutions et/ou le tissu social. Quels moyens de preuve devoir rapporter, extraits bancaires?, comment attester de sa bonne foi par téléphone, quid si le CPAS préalablement au Covid estimait que la famille ne devait pas être aidée ? etc.

Certaines régions ont mis en place une task force, un téléphone vert et une coordination. On peut constater que ce sont des outils importants, mais ils démontrent aussi que beaucoup de personnes sont isolées, manquent d'informations, sont coupées des institutions. Les personnes en situation de pauvreté ne savent pas vers qui se tourner et n'accèdent pas nécessairement à ces dispositifs.

2. Situation souhaitée *Dans une optique de prévention ET/OU de remédiation de la situation décrite ci-dessus, quelle serait la situation souhaitée ? (Exprimez le résultat escompté et non pas les moyens d'y arriver maximum 5 lignes).*

Un principe automatique de confiance dans l'accès au droit dès lors qu'une demande est exprimée, et solutionner les conditions matérielles pour accéder à ce droit.

3. Acteurs clés / responsables

Quels services, administrations, associations jouent un rôle eu égard à la situation problématique ?

Quels Autorités et/ou Ministres ont des compétences relatives à la situation problématique ?

CPAS, banques alimentaires, acteurs associatifs divers

Nathalie Muylle, Denis Ducarme, les Ministres en charge de la matière dans les entités fédérées

4. Proposition d' action et/ou de mesure *Décrivez l'action et les moyens de sa réalisation en vue de l'obtention du résultat escompté. .*

1. **Hausse des revenus des bénéficiaires par une allocation mensuelle unique de crise, directement octroyée aux ménages à partir du fédéral**
2. **Si pas, soutien financier par les CPAS**
3. **Dispense de réaliser une enquête, pour ouvrir le droit durant la crise ; et organiser un principe de confiance. Garantie par les CPAS de l'aide alimentaire dans les zones noires (soit jamais couvertes, déjà avant, soit plus assez couvertes).**